

**Rapport du jury de l'examen professionnel
pour l'accès au grade de TECHNICIEN EN CHEF
du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire
dans le domaine « Prévention Santé-Environnement »**

**Session de décembre 2016
organisée au titre de l'année 2017**

I- Modalités de l'examen professionnel

L'arrêté du 16 juin 2014 fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien principal et au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire.

L'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef comporte une épreuve orale unique d'admission.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les acquis de l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions correspondant au grade d'avancement.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (R.A.E.P.) constitué par le candidat selon le modèle établi par l'administration.

La durée de l'épreuve orale est fixée à 20 minutes.

- Elle débute par un **exposé du candidat**, d'une durée de cinq minutes au plus, présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, en particulier ses activités actuelles, en exposant les principales fonctions exercées et les compétences mises en œuvre.

L'entretien se poursuit pendant 15 minutes par un échange avec le jury portant sur les compétences acquises par le candidat, ses connaissances et ses aptitudes professionnelles. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux attributions propres à l'administration ou l'établissement dans lequel il exerce ses fonctions.

Cette épreuve est notée de 0 à 20/20. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

II- Organisation de l'examen professionnel au titre de l'année 2017

II-1- Dispositions d'inscription

L'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 13 mai 2016 a autorisé l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef au titre de l'année 2017.

Les inscriptions à l'examen professionnel ont été ouvertes du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 2016.

La date limite d'envoi des dossiers RAEP a été fixée au 20 octobre 2016.

Les épreuves orales se sont déroulées du 5 au 8 décembre 2016.

La réunion d'admission s'est tenue le 9 décembre 2016.

67 candidatures ont été validées dont 29 hommes et 39 femmes. Suite à 10 désistements, dont certains liés à des promotions au choix, 57 candidats se sont présentés à l'épreuve orale (27 hommes, 30 femmes)

Les profils des candidats étaient variés s'agissant de l'âge, de l'implantation géographique ou de la structure d'emploi (agences régionales de santé (ARS), laboratoires, directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)) ; à noter que les techniciens sanitaires exerçant en ARS étaient les plus nombreux.

II-2- Composition du jury

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef est fixée par arrêté ministériel du 5 août 2016.

Compte tenu du nombre de candidats, deux sous-jurys ont été installés sous une présidence commune en charge de l'harmonisation et de la coordination de ceux-ci.

La présidence est assurée par Monsieur Raphael TRACOL, ingénieur général du génie sanitaire à l'A.R.S. Normandie avec pour suppléant Monsieur Dominique FRANCOIS, ingénieur en chef du génie sanitaire à l'A.R.S. Nouvelle Aquitaine.

Sous-jury n° 1

Monsieur Dominique FRANCOIS, ingénieur en chef de génie sanitaire à l'A.R.S. Nouvelle Aquitaine ;

Madame Stéphanie LANGOLFF Stéphanie, ingénieur principal d'études sanitaires à l'A.R.S. Normandie - délégation départementale de Seine Maritime ;

Madame Marjorie BROU, ingénieure d'études sanitaires à l'A.R.S. Ile-de-France – délégation départementale des Hauts de Seine

Sous-jury n° 2

Madame Linda NOURRY, ingénieur en chef du génie sanitaire à l'A.R.S. Bourgogne Franche Comté - délégation départementale du Jura;

Monsieur Patrice ROSSI, ingénieur d'études sanitaires à l'A.R.S. Ile-de-France – délégation départementale de Seine et Marne.

Monsieur Patrick BONILLA, ingénieur principal d'études sanitaires à l'A.R.S. Nouvelle Aquitaine – délégation départementale des Pyrénées Atlantiques.

II-3- Organisation de l'entretien

Afin de respecter le principe d'impartialité du jury, chaque membre de jury a signalé, avant le déroulement de la session, s'il avait un lien hiérarchique, de parenté ou personnel avec les candidats. Dès lors qu'un des candidats lui était connu, le membre du jury concerné s'est abstenu de poser des questions et d'intervenir sur son évaluation.

Chaque membre du jury a analysé une trentaine de dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (R.A.E.P.). Les dossiers comportent les rubriques mentionnées en annexes I et II de l'arrêté du 16 juin 2014 précité. Après lecture, une grille d'analyse a été renseignée afin de préparer l'entretien. Le rapporteur assure la préparation de l'entretien en liaison avec les autres membres du sous-jury et pilote l'entretien.

Afin de conduire l'entretien, sous la coordination du président du jury, la répartition suivante des rôles a été établie :

- le rapporteur accueille le candidat, rappelle les règles et présente le déroulement de l'échange qu'il anime. Il a préalablement analysé le dossier RAEP et peut ainsi orienter le questionnement ;
- les autres membres du jury posent des questions complémentaires en veillant à interroger les candidats de manière équitable sur les compétences acquises, leurs connaissances, leurs aptitudes professionnelles et les attributions de leur structure d'emploi ;
- le rédacteur veille au respect du temps et est garant de la prise de notes.

Le président s'assure du respect par les deux sous-jurys de ce fonctionnement. Dans ce cadre, il participe aux deux sous-jurys, supervise l'ensemble et en assure la synthèse lors des délibérations.

III- Résultats des entretiens

Neuf (9) postes ont été offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef par l'arrêté du 13 mai 2016 de la ministre des affaires sociales et de la santé.

Note /20	Sous-jury n°1		Sous-jury n°2		Résultat global	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
[10 -12[1	3,6%	0	0,0%	1	1,8%
[12 -14[2	7,1%	5	17,2%	7	12,3%
[14-16[7	25,0%	13	44,8%	20	35,1%
[16-17]	14	50,0%	6	20,7%	20	35,1%
Plus de 17,5	4	14,3%	5	17,2%	9	15,8%
Moyenne		15,7		15,5		
totaux	28	100%	29	100%	57	100%

Tableau : Distribution du nombre des candidats en fonction de la note attribuée.

9 candidats, dont 4 femmes et 5 hommes, sont admis à l'issue de l'examen ; le seuil d'admission est fixé à 17.50/20. Il n'est pas établi de liste complémentaire.

IV- Constats et appréciations relatives à la prestation des candidats

L'ensemble des membres du jury souligne la qualité de l'organisation de l'épreuve (mise en place du jury, envoi des dossiers RAEP, organisation matérielle des entretiens, accès restauration). Il peut être mentionné que l'équipe chargée de l'organisation a dû gérer quelques difficultés pour certains candidats liées à des problèmes de transport. La disponibilité et l'adaptation de l'équipe ont permis des modifications d'horaire pour les candidats sans incidence sur le fonctionnement des 2 sous-jurys.

Les candidats audités ont, de manière générale, réalisé un entretien de qualité.

La durée de 5 minutes de présentation est bien maîtrisée même si quelques candidats, du fait d'une mauvaise gestion du temps, ont présenté des difficultés pour conclure ou assuré une présentation plus courte, voire moins structurée.

Les présentations du parcours professionnel et du dossier RAEP sont le plus souvent précises et claires, ce qui démontre une bonne préparation des candidats. Des présentations du parcours professionnel non chronologiques permettent aux candidats de bien mettre en exergue leurs qualités, compétences et connaissances.

Certains candidats ont de très bonnes compétences techniques et réglementaires dans leur domaine d'intervention. La plupart des candidats fait preuve de réactivité, de justesse et de précision dans les réponses à des questions à caractère technique. Toutefois, les candidats ont parfois moins de facilité à exprimer avantages et inconvénients, à argumenter leur point de vue suite à des questions qui suscitent réflexion et débat.

De même, quelques candidats peuvent être parfois en difficulté sur des questions simples en matière de santé environnement à caractère général ou hors du champ de leurs compétences ou relatives aux attributions de leurs structures d'emploi.

Les candidats montrent très souvent des motivations fortes dans les missions qu'ils exercent. Ils font preuve d'autonomie et sont souvent impliqués dans des projets ou groupes de travail visant à l'amélioration de leurs pratiques « métier ». Certains candidats sont impliqués dans des réflexions régionales et transversales. D'autres assurent des responsabilités de management d'équipe en liaison avec une position de responsabilité hiérarchique ou technique.

Il est à noter que, selon la provenance des candidats, le jury a dû assurer une cohérence de traitement pour des candidats dont les profils sont particuliers :

- des candidats du Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Environnement et Santé (LERES) de l'EHESP. Ils occupent pour certains des postes à responsabilité (analyste, encadrement de d'équipes, référent technique, responsable qualité, etc.) ;
- des candidats qui exercent dans les ARS Outre-Mer dans le domaine de la lutte antivectorielle (LAV). Ces candidats ont souvent des profils se caractérisant par l'exercice de responsabilités managériales, des fonctions de gestion de moyens et de coordination avec les collectivités territoriales partenaires. Ces agents affectés à la LAV assurent par ailleurs au quotidien la conduite de projets et l'encadrement d'équipes parfois importantes ;
- des candidats qui exercent en DREAL. Ces candidats ont des méthodologies de travail spécifiques à leur structure.

V - Conseils aux candidats

Il convient de souligner la très grande qualité des prestations pour une grande majorité des candidats. Certains, dont ce n'est pas la première candidature, sont rompus à l'exercice du dossier RAEP. L'ouverture vers d'autres missions, notamment des structures d'emploi (ARS, laboratoire,...), est à conforter ; c'est sans nul doute un gage de réussite.

Les dossiers RAEP sont de bonne qualité. Il convient toutefois de rappeler que le dossier doit être clair et précis pour permettre au jury de comprendre le champ d'activité de l'agent sur le poste occupé actuellement. Quelques indications sur la volumétrie des dossiers en charge sont appréciées.

Le dossier RAEP doit être synthétique mais complet. Les indications sur les formations complémentaires, notamment les 5 dernières années en adéquation avec la fiche de poste, confortent le parcours professionnel.

Pour le choix de l'expérience marquante et récente, il convient de mentionner l'implication précise du candidat dans le dossier et notamment les apports personnels.

Dans l'exposé de cette expérience, il est toujours à rappeler les quelques règles de base : qualité de l'introduction et de la conclusion; cohérence et logique de l'exposé. La clarté de la présentation et le niveau d'orthographe et de syntaxe sont directement liés à la qualité du dossier, de façon directe, mais aussi de façon indirecte au travers d'un accès facilité au contenu.

Lors de l'entretien, l'exposé permet au candidat, en présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, de valoriser ses compétences, ses connaissances et ses aptitudes professionnelles. En se détachant d'une description trop chronologique, le candidat apportera plus de dynamisme et de cohérence.

Comme pour le parcours professionnel, l'exposé de l'expérience marquante doit être clair et argumenté ; il doit montrer le rôle du candidat et susciter l'intérêt du jury. Introduction, développement et conclusion sont les clés d'un exposé précis sans toutefois trop entrer dans le détail.

Lors de l'entretien, le jury est amené à apprécier les connaissances professionnelles mais aussi la réflexion du candidat. Certaines questions n'ont donc pas de solutions évidentes ; elles ont pour but d'apprécier la capacité d'argumentation du candidat.

En fin d'entretien, généralement quelques questions sont posées sur l'environnement professionnel.

Le jury ne peut qu'inciter les candidats à être curieux de leur environnement professionnel et des autres thématiques proches.

Il ressort des statistiques des sessions des années précédentes qu'un grand nombre d'agents se sont présentés à plusieurs reprises avant de réussir.

Année	2014	2015	2016	2017
Nombre de candidats	89 présents /99 inscrits	78 présents/ 92 inscrits	63 présents / 76 inscrits	57 présents/67 inscrits
Nombre de reçus	9	7 (dont 7 de 2014)	8 (dont 7 de 2014)	9
Candidats se représentant	-	52 soit 67%	59 soit 94%	

VI - Conseils aux formateurs

VI-1- Formation des membres de jury

La formation dispensée le 5 octobre 2016 aux nouveaux membres du jury n'appelle que des remarques positives tant au plan de la qualité de l'intervenant qu'au niveau du contenu. Il est proposé que cette journée soit reconduite pour les nouveaux membres de jury.

VI-2- Formation des candidats

Comme mentionné précédemment, le niveau des candidats est globalement élevé. Toutefois, le jury ne peut qu'inciter les formateurs ainsi que les chefs de service des candidats à les inviter à s'intéresser à leur environnement professionnel afin de mieux connaître le fonctionnement, l'organisation et les missions de leur structure d'emploi ainsi que de leur environnement professionnel.

VII - Conclusion

Les entretiens se sont déroulés dans d'excellentes conditions grâce au travail et à la logistique assurés par l'équipe du bureau de recrutement, en particulier par les deux gestionnaires : M. DUTARTRE et Mme KIRN de par leur réactivité lors de l'envoi des dossiers RAEP et surtout pour un accueil sans faille aussi bien des membres du jury que des candidats.

Pour l'organisation des entretiens, le passage de 10 candidats par jour est satisfaisant et le temps de 15 minutes de débriefing entre les candidats est adapté.

Les entretiens ont permis de mettre en exergue l'engagement des candidats, leur professionnalisme et leur implication dans des métiers complexes et des conditions d'exercice parfois difficiles.

Au fil des sessions de cet examen professionnel, il est toujours constaté un niveau de compétence des candidats affirmé et confirmé, ce qui conduit à maintenir des notes toutes supérieures à la moyenne et souvent élevées. Les candidats retenus sont excellents (note supérieure ou égale à 17.5/20).

Au-delà, le jury tient à relever la qualité des candidats qui se sont présentés et regrette que certains n'aient pu être admis au regard du nombre de postes offerts.

Le Président du jury,

Raphaël TRACOL